

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2022**
Séance du **14 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le huit novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU	X			Isabelle DUMONT			Ludovic MONDONGOU
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO			Pierre GAERON	Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD			Fabienne DREME	Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Jérôme CHAMOSSET
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ			Karine FALCONNAT	Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVILDER
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2022-111 OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail,

VU la délibération n° 2022-100 du Conseil de la communauté de communes Fier et Usse du 27/10/2022 portant avis de la CCFU pour l'ouverture des commerces le dimanche en 2023,

ENTENDU le rapport de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale,

Les maires des communes peuvent accorder des autorisations d'ouverture aux commerces de leur territoire jusqu'à 12 dimanches par an. Cependant, au-delà de 5 dimanches, ils doivent préalablement obtenir un avis favorable de l'intercommunalité à laquelle la commune appartient.

Le Conseil communautaire de la CCFU a décidé le 27 octobre 2022 de permettre aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces les 7 dimanches suivants pour 2023 :

- 15 janvier 2023 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 2 juillet 2023 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 03 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023 Depuis novembre 2013

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-111	OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2023
--------------	------------	--

Pour une cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Epagny, il est proposé de suivre la proposition de dates du Grand Annecy.

Pour les commerces de détails d'ameublement et d'électroménager l'ouverture à ces dates reste par ailleurs conditionnée à la suspension par le préfet de ses deux arrêtés n°5/1976 et n°697/2000 leur faisant obligation de fermeture.

Le Conseil municipal doit être consulté pour avis sur ces propositions d'ouverture. Il appartient ensuite au Maire de prendre la décision finale par arrêté.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- De rendre un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces les sept dimanches proposés ci-dessus par le Grand Annecy pour l'année 2023
- De charger Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la CCFU, à la commune d'Epagny-Metz-Tessy et au Préfet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

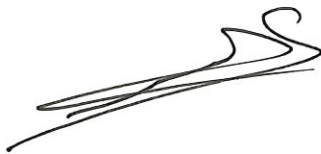
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	29	Majorité absolue	15
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
29		0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 15/11/2022
De sa mise en ligne le : 16/11/2022

Mairie de Sillingy

